

Ecoles Sociales

Assistants sociaux, Educateurs spécialisés, Educateurs jeunes enfants et Moniteurs Educateurs

>> Responsable

Sylvie CROMER, Maître de Conférences au SFP de l'Université de Lille 2

>> Objectifs

Formation pré professionnelle destinée aux candidats aux concours d'admission aux Ecoles préparant aux diplômes sociaux : Assistants sociaux, Educateurs spécialisés et Educateurs jeunes enfants, Moniteurs Educateurs.

>> Organisation et Contenu

La formation débutera la semaine du 1er septembre 2009 et, selon les concours, se terminera entre mars et avril 2010.

La préparation au concours d'admission aux écoles sociales comprend :

- * 90 heures de préparation à l'écrit et de Culture Générale (Travaux Dirigés)
- * 30 heures de préparation à l'oral (Travaux Dirigés)
- * des stages d'observation
- * 10 séances de vidéo en autonomie
- * 8 concours blancs
- * Un suivi personnalisé

Un travail personnel est exigé des stagiaires hebdomadairement sous forme de travaux écrits et d'exposés oraux.

Autoformation : Accès libre en fonction des horaires d'ouverture de la salle multimédia

>> Publics concernés

De nouvelles conditions d'admission aux concours ont été fixées par un arrêté du 11 Août 1995 paru au journal officiel du 24 Août 1995.

Vous avez le baccalauréat (sauf pour les Moniteurs Educateurs où le baccalauréat n'est pas obligatoire) ou l'équivalent ou vous justifiez d'une expérience professionnelle d'une durée de 3 ans en secteur hospitalier et médico social ou 5 ans dans un autre secteur d'activités au 1er Janvier de l'année du concours, ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité sociale, ou d'une activité assimilée : vous vous présentez directement au concours d'admission.

Activités assimilées à une activité professionnelle : Sont, pour l'inscription aux épreuves d'admission, assimilés de plein droit à une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à la Sécurité Sociale et pour la durée correspondante :

le Service National,
l'éducation d'un enfant au sens de la loi n° 80.490 du 1er Juillet 1980 susvisée,
l'inscription à l'Agence Nationale Pour l'Emploi en qualité de demandeur d'emploi,
la participation à un dispositif de formation professionnel destiné aux jeunes à la recherche d'un emploi ou d'une qualification,
l'exercice d'une activité sportive de haut niveau au sens de la loi n° 84.640 du 16 Juillet 1984 susvisée.

Chaque concours comporte des dispositions particulières concernant les conditions d'admission (pour plus de renseignements se renseigner au S.F.P.).

Les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et selon les places disponibles.

Informations diverses :

Age minimum : 17 ans au 31 Décembre de l'année du concours.

L'hébergement doit être assuré par les candidats eux-mêmes.

Les repas peuvent être pris au restaurant universitaire.

Les stagiaires ne bénéficient pas du statut étudiant mais reçoivent un certificat d'inscription du Service Commun de Formation Permanente.

Les stagiaires doivent s'inscrire directement et personnellement aux écoles de leur choix. Attention certaines inscriptions doivent se faire dès septembre.

Effectif minimum : 11 stagiaires

>> Calendrier

Date de début des enseignements : semaine du 1er septembre 2009

Date de fin des enseignements : entre avril et mai 2010 selon les concours

Lieu : Service Commun de Formation Permanente (SFP)
Université Lille 2 – Droit et Santé
1 rue du Professeur Laguesse – 59000 LILLE
(Métro CHR arrêt Calmette)

>> Frais de formation

650 €

- Pour les bénéficiaires du statut de stagiaire de la formation continue, les frais de formation seront pris en charge :
 - soit dans le cadre d'une convention de formation avec l'employeur ou l'organisme financeur ad hoc,
 - soit dans le cadre d'un contrat de formation pour la prise en charge personnelle des frais de formation pour laquelle un échelonnement est permis (30% à l'inscription et 2 échéances de 35% dans l'année de formation considérée) à régler par carte bancaire sur place au S.F.P. ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de :

Monsieur l'Agent Comptable de l'Université Lille 2.

En cas de désistement pour motif sérieux avant le début des enseignements, le remboursement est accordé, diminué de la somme de 61€ correspondant aux frais de dossier. Aucun remboursement n'est possible après le début des enseignements.

>> Renseignements et inscriptions.

Les inscriptions sont prises toute l'année et seront confirmées début Juillet dès la publication des résultats du baccalauréat. Les demandes d'inscription sont à adresser au :

Service Commun de Formation Permanente (SFP)
Université Lille 2 – Droit et Santé
1 rue du Professeur Laguesse – 59000 LILLE
(Métro CHR arrêt Calmette)
Téléphone : 03.20.62.15.59
Télécopie : 03.20.96.26.13
Courriel : sfp@univ-lille2.fr